



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.12.2014 Bulletin 2014/50

(51) Int Cl.:
A47F 7/02 (2006.01) A47F 7/024 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13171084.0**

(22) Date de dépôt: **07.06.2013**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Rossa, Walter**
4460 Grace-Hollogne (BE)

(74) Mandataire: **Pronovem**
Office Van Malderen
Parc d'affaires Zénobe Gramme- bâtiment K
Square des Conduites d'Eau 1-2
4020 Liège (BE)

(71) Demandeur: **Rossa, Walter**
4460 Grace-Hollogne (BE)

(54) **Système antivol et anti-arrachement pour présentation ou essai de montres-bracelets**

(57) La présente invention se rapporte à un dispositif antivol (1) pour la présentation de montres-bracelets ou d'articles similaires de bijouterie, caractérisé en ce que la tête de réception (2) est équipée de moyens de solidarisation qui comprennent un plat recourbé (23) attaché d'une part au niveau de la tête de réception (2) et d'autre part à l'élément longitudinal rigide (19) via des moyens de verrouillage (16) situés sous la plaque (3) et en ce que la tête de réception (2) comporte en outre une poi-

gnée (5) destinée à être en contact avec la face interne du boîtier et du bracelet de montre et un élément récepteur (8) comprenant une plaque électronique (12) munie d'une pile électrique (15), ladite plaque électronique étant raccordée par un fil électrique (14) à un interrupteur-contacteur (6) disposé sur le haut de la poignée (5) et destiné à venir en contact direct avec le boîtier de la montre-bracelet, ledit fil électrique (14) étant logé entre la poignée (5) et un couvercle de la poignée (7).

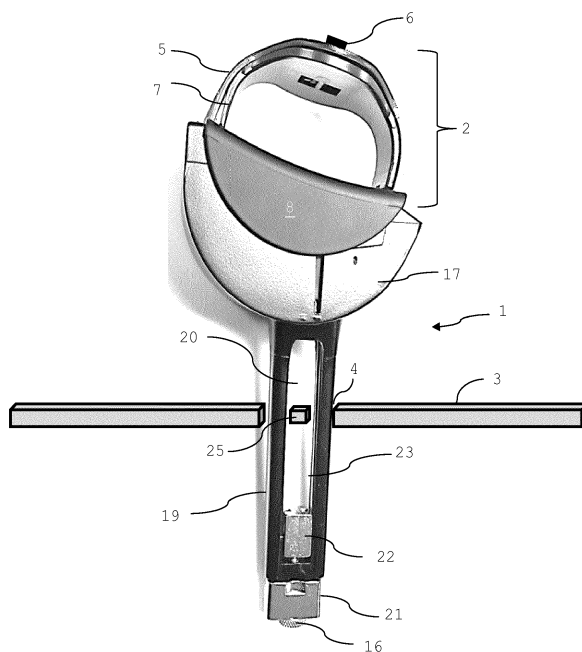


Fig.1

Description

Objet de l'invention

[0001] La présente invention se rapporte à un système antivol, en particulier un système rendant impossible le vol par arrachement ou autre, pour montre-bracelet, tout en laissant la possibilité au client d'un essayage ou une présentation sur soi.

Etat de la technique

[0002] En bijouterie/joaillerie, on est souvent confronté au double impératif d'exposer aux yeux de la clientèle des articles de haute ou moyenne valeur, tels que la bague, qui est l'article le plus vendu en bijouterie, le collier, la gourmette, la montre, etc., tout en maximisant les moyens de sécurité contre le vol.

[0003] Il existe bien entendu de nombreuses variantes de dispositifs visant à empêcher le vol de bijoux, montres, bracelets ou autres objets de valeur exposés dans le commerce (US-A-4 442 942, GB-A-2 058 560, US-A-4 463 856, US-A-4 406 372, FR-A-2 609 242, FR-A-2 756 468, GB-A-2 181 288, EP-A-0 868 874, etc.). En particulier, on connaît des systèmes tels que vitrines, présentoirs ou coffrets ayant une plaque transparente en verre ou en plastique, verrouillables et éventuellement munis de dispositifs d'alarme sonores et/ou lumineux. On connaît également toute une série de systèmes présentant des moyens de retenue mécanique des objets de valeur (crochets ou autres). Tous ces dispositifs permettent d'exposer les objets à la vue du client potentiel, sans qu'il soit souhaitable que celui-ci les touche.

[0004] Cependant, le client est intéressé non seulement à regarder les bijoux exposés tels que bagues, montres, bracelets, etc., mais encore davantage à les essayer.

[0005] Ainsi, on a développé toute une série de dispositifs basés généralement sur le même principe suivant.

[0006] On utilise un boîtier qui peut être fermé à clef et qui est muni d'une série d'ouvertures, au niveau d'un panneau supérieur dédié à la présentation. La bague ou l'anneau est attaché à un fil métallique de forte résistance, l'autre extrémité du fil étant attachée à un contrepoids ou lest. Ce dernier permet à la bague de retomber dans son emplacement sur le présentoir, par gravité, lorsqu'on a cessé de manipuler la bague. Le volume du contrepoids est généralement suffisant pour permettre une obstruction au niveau de l'ouverture correspondante dans le panneau. Dans une première forme d'exécution, on ne peut retirer les bagues qui si l'on a accès à l'intérieur du boîtier (voir par exemple US-A-4 074 637, EP-A-0 674 866, EP-A-0 615 711). Dans une autre forme d'exécution, l'obstruction du contrepoids peut être enlevée via un système verrouillable à tiroir utilisant deux plaques coulissantes (voir par exemple FR-A-2 744 348, DE-A-197 06 294).

[0007] Il existe également des présentoirs à fils conçus

pour que la rupture d'un fil métallique d'attache de la bague, suite à un vol, ferme, respectivement ouvre, un contact électrique résultant lui-même en la fermeture, respectivement l'ouverture, d'un circuit électrique avec déclenchement d'une alarme sonore et/ou visuelle (voir par exemple FR-A-2 627 970, FR-A-2 701 645, FR-A-2 595 227).

[0008] La plupart de ces systèmes procurent l'inconvénient que le fil de retenue peut être arraché ou sectionné. En particulier, un fil métallique même très résistant y est toujours accessible et peut être sectionné au moyen d'une pince adéquate.

[0009] Les systèmes électriques présentent en outre l'inconvénient d'avertir qu'un vol a été commis sans pouvoir prévenir celui-ci.

[0010] Le document WO 2006/086858 divulgue un dispositif antivol pour la présentation au public de bagues de démonstration ou d'articles similaires de bijouterie/joaillerie. Le dispositif de sécurité comporte une plaque fixe appartenant à la face supérieure d'un boîtier et présentant des ouvertures et ainsi que des moyens de rétention de chaque bague ou autre article à ladite plaque permettant une manipulation de la bague, éventuellement jusqu'à une distance maximale par rapport à la plaque. La particularité de ce dispositif est que les moyens de rétention comprennent, pour chaque article, une tête de réception et des moyens de solidarisation de celle-ci à l'article, prolongeant une pièce longitudinale rigide pouvant éventuellement coulisser au travers de l'une des ouvertures, la rétention de la pièce rigide à la plaque en position de sécurité étant éventuellement assurée par un arrêt situé sur la plaque. De plus, les moyens de solidarisation de la tête de réception à chaque article comprennent un fil recourbé attaché au niveau de la tête de réception et fixable à l'élément rigide via des moyens de verrouillage situés, en position de sécurité, sous la plaque.

Buts de l'invention

[0011] La présente invention vise à fournir un dispositif de sécurité spécialement adapté pour sécuriser individuellement des articles de bijouterie/joaillerie de valeur tels que des montres-bracelets, sans présenter les inconvénients de l'état de la technique.

[0012] En particulier, l'invention vise à permettre au client de passer une montre-bracelet autour du poignet, tout en laissant le dispositif de sécurité opérationnel.

[0013] L'invention a pour but complémentaire de fournir un présentoir ou toute autre installation équipée de ce dispositif qui soit très robuste.

[0014] L'invention vise en outre à proposer un système de sécurité préventif et individuel, c'est-à-dire qui empêche le vol et non un système de sécurité qui avertit simplement qu'un vol a été commis, sans pouvoir empêcher celui-ci et bien entendu sans donner de garantie de pouvoir récupérer le bijou volé.

Principaux éléments caractéristiques de l'invention

[0015] Un premier aspect de la présente invention se rapporte à un dispositif antivol pour la présentation au public de montres-bracelets de démonstration ou d'articles similaires de bijouterie/joaillerie (tels que des bracelets de valeur par exemple) selon les termes de la revendication 1. Ce dispositif antivol présente la caractéristique innovante d'être muni d'une alarme individuelle pour chaque montre-bracelet.

[0016] Ce dispositif relève du domaine technique des dispositifs de sécurité comprenant une plaque fixe comportant des ouvertures et appartenant à la face supérieure d'un boîtier, un élément longitudinal rigide passant au travers de l'une des ouvertures et étant retenu à la plaque en une position de sécurité grâce à la coopération de celui-ci avec un arrêt situé sur la plaque et une tête de réception épousant la forme du bracelet de montre et venant s'insérer à l'intérieur de celui-ci. La tête de réception est équipée de moyens de solidarisation permettant une manipulation de la montre-bracelet, éventuellement jusqu'à une distance maximale par rapport à la plaque. Les moyens de solidarisation comprennent un plat recourbé attaché d'une part au niveau de la tête de réception et d'autre part à l'élément longitudinal rigide via des moyens de verrouillage situés sous la plaque. La particularité de l'invention est que ladite tête de réception comporte en outre une poignée destinée à être en contact avec la face interne du boîtier et du bracelet de la montre et un élément récepteur comprenant une plaque électronique munie d'une pile électrique, ladite plaque électronique étant raccordée par un fil électrique à un interrupteur-contacteur disposé sur le haut de la poignée et destiné à venir en contact direct avec le boîtier de la montre-bracelet, ledit fil électrique étant logé entre ladite poignée et un couvercle de la poignée.

[0017] Ce système d'alarme individuel se déclenche dès qu'il y a perte de contact entre le boîtier de la montre-bracelet et l'interrupteur-contacteur disposé sur le haut de la poignée.

[0018] Un deuxième aspect de l'invention se rapporte à un présentoir pour la présentation au public de montres-bracelets ou d'articles similaires de bijouterie comprenant au moins un plateau de présentation muni d'un dispositif antivol selon l'invention.

[0019] Ainsi, la présente invention résout le problème technique de réaliser un présentoir plus efficace contre le vol que ceux décrits dans l'art antérieur. Le principe est d'éviter le sectionnement du bracelet de la montre généralement en cuir ou autre matière souple telle que plastique, caoutchouc ou fibres naturelles, lorsque la montre-bracelet est solidarisée au dispositif antivol par exemple de type décrit dans le document WO 2006/086858 et qui est plus particulièrement adapté à des bijoux non sectionnables tels que des bagues. Ainsi, dans le cas d'une montre-bracelet, c'est le boîtier qui est éventuellement de grande valeur et que le voleur va essayer d'emporter en sectionnant le bracelet solidarisé au

dispositif antivol.

[0020] Selon des modes d'exécution préférés, l'invention sera en outre limitée par une ou une combinaison appropriée des caractéristiques suivantes :

- l'élément récepteur de la tête de réception comprend deux brides dirigées vers l'extérieur, chaque bride étant munie d'au moins un orifice et comprend en outre une barre métallique amovible reliant les deux brides via les orifices ;
- le plat recourbé comporte un orifice et est attaché à la tête de réception au moyen d'une barre métallique coulissant au travers dudit orifice ;
- la plaque électronique est protégée par un couvercle ;
- l'élément longitudinal rigide comporte un support et deux bras délimitant une partie creuse et se rejoignant d'une part au niveau du support et d'autre part en leurs extrémités opposées au support, ledit support étant destiné à être en contact avec la face externe du bracelet de montre et épousant la forme de la tête de réception, ledit support comportant une ouverture prolongée par les deux bras apte à recevoir le plat recourbé fixé à la tête de réception ;
- la course de l'élément longitudinal rigide est limitée en position de sécurité par l'arrêt situé sur la plaque et destiné à venir s'insérer dans une partie creuse de l'élément rigide ;
- l'élément longitudinal rigide est réalisé dans un plastique résistant à la flexion, de préférence en polycarbonate, éventuellement chargé de fibres ;
- l'élément longitudinal rigide comprend au moins un coussin en matière déformable, de préférence en élastomère, qui vient en contact direct avec le bracelet de la montre ;
- les moyens de verrouillage comprennent un piston et un contrepoids, le plat recourbé étant de préférence interrompu pour y introduire ledit piston ;
- le plat recourbé est une pièce en acier trempé, inox ou de polyamide/aramide et ayant une épaisseur d'au moins 1,5 mm.

Brève description des figures

[0021] La figure 1 représente une vue en perspective du dispositif antivol individuel pour montre-bracelet selon l'invention.

[0022] La figure 2 représente une vue en coupe de la tête de réception dans le dispositif antivol individuel pour montre-bracelet de la figure 1.

[0023] La figure 3 représente une vue en élévation du support dans lequel vient s'insérer la tête de réception du dispositif antivol individuel selon la présente invention

[0024] La figure 4 représente une vue en coupe du système d'attache du dispositif antivol venant s'insérer à l'intérieur du support.

[0025] Les figures 5A et 5B représentent des vues en perspective de la tête de réception du dispositif antivol

selon la présente invention.

[0026] Les figures 6A et 6B représentent des vues de la plaque électronique sans et avec couvercle de protection respectivement.

[0027] La figure 7 représente une vue en perspective du système de fixation de la tête de réception aux moyens de solidarisation.

Description de formes d'exécution préférées de l'invention

[0028] La figure 1 présente un mode de réalisation préféré du système antivol 1 pour montres-bracelets ou articles similaires selon l'invention. Ce système comporte une tête de réception 2, pouvant convenir comme support aussi bien pour des montres présentant un bracelet large ou fin, épousant la forme du bracelet de montre et venant s'insérer à l'intérieur de celui-ci. La montre-bracelet n'est pas représentée à la figure 1. La tête de réception 2 surmonte un élément longitudinal rigide 19 qui passe au travers de l'une des ouvertures 4 d'une plaque fixe 3 (ou présentoir) essentiellement disposée en position horizontale ou légèrement oblique. L'élément rigide 19 peut dans une certaine mesure être retiré vers le haut, à partir de la plaque 3 et par coulissement dans celle-ci, ce qui permet à l'utilisateur d'essayer le bracelet, en glissant la main dans l'anse formée par la poignée 5 et son couvercle 7, sans qu'il soit désolidarisé du dispositif de sécurité. Dans cette forme d'exécution, l'élément rigide 19 a une forme droite, ne lui permettant de coulisser dans les ouvertures 4 du présentoir qu'avec un jeu relativement faible.

[0029] La tête de réception 2 comporte un élément récepteur 8 venant en contact avec le diamètre intérieur du bracelet de montre et s'insère dans un support 17 (faisant partie de l'élément rigide 19) venant en contact avec le diamètre extérieur du bracelet de montre. L'élément récepteur 8 de la tête de réception 2 est retenu par un plat recourbé 23 (moyen de solidarisation de la montre-bracelet au présentoir). L'élément longitudinal rigide 19 comporte le support 17 et deux bras, délimitant une partie creuse 20, se rejoignant d'une part au niveau du support 17 et d'autre part en leurs extrémités opposées au support 17. Le support 17 est en contact avec la face externe du bracelet de montre (non visible sur la figure 1) et épouse la forme de la tête de réception 2. L'élément récepteur 8 comprend un système d'alarme individuel qui est raccordé à un interrupteur-contacteur 6 situé sur la poignée 5 qui vient en contact direct avec le boîtier de la montre-bracelet. La poignée 5 et les raccordements électriques de l'interrupteur-contacteur 6 sont protégés par un couvercle 7. Le plat recourbé 23 est fixé à l'élément longitudinal rigide 19 via des moyens de verrouillage comprenant un piston 22 et un contrepoids 21. Le contrepoids 21 permet au système antivol 1 de retomber par gravité toujours au même endroit sur le présentoir.

[0030] L'ouverture 4 de la plaque 3 est de forme essentiellement rectangulaire et comporte un arrêt ou ergot

de verrouillage amovible 25 qui s'oppose à l'enlèvement de l'élément longitudinal rigide 19 de la plaque 3, lorsque celle-ci est en position de sécurité verrouillée. Le creux transversal 20 de l'élément longitudinal permet l'insertion de l'ergot de verrouillage 25 appartenant à la plaque 3. Lorsque l'on soulève l'élément rigide 19 vers le haut, le piston 22 vient buter contre l'ergot de verrouillage 25 de la plaque 3 ce qui arrête sa progression verticale. Par exemple, l'ergot de verrouillage peut être réalisé via une plaque comportant une pluralité d'ergots et qui coulisse parallèlement à la plaque fixe 3 du présentoir. Le retrait de l'ergot de verrouillage 25, lorsque le présentoir n'est pas en position de sécurité, permet alors le retrait complet du dispositif antivol du présentoir.

[0031] La figure 2 représente une vue en coupe de la tête de réception 2 du système antivol individuel. L'élément récepteur 8 de la tête de réception 2 comporte une plaque électronique 12 munie d'une pile électrique 15, la plaque électronique 12 étant raccordée par un fil électrique 14 à l'interrupteur-contacteur 6 situé sur la poignée 5 qui vient en contact direct avec le boîtier de la montre-bracelet (non représentée sur la figure 2). Le fil électrique 14 est logé entre la poignée 5 et le couvercle de la poignée 7 ayant pour rôle de protéger les raccordements électriques. La plaque électronique 12 est protégée par un couvercle 13 qui y est fixé au moyen de vis 16. L'élément récepteur 8 de la tête de réception 2 comprend deux brides 9 dirigées vers l'extérieur, chaque bride 9 étant munie d'au moins un orifice 10. Ces orifices permettent de fixer la tête de réception 2 au plat recourbé 23 tel que détaillé à figure 7.

[0032] La figure 3 représente une vue en élévation de l'élément longitudinal rigide 19 dans lequel vient s'insérer la tête de réception 2 comportant la montre-bracelet. L'élément rigide 19 comporte un support 17 à l'intérieur duquel se trouve au moins un coussin 18 en matière déformable, de préférence en élastomère, qui vient en contact direct avec le bracelet de la montre et vise à le protéger des griffures. L'élément longitudinal rigide 19 est de préférence réalisé dans un plastique résistant à la flexion, de préférence encore en polycarbonate. Comme mentionné ci-dessus, l'élément longitudinal rigide 19 comporte le creux transversal 20 pour l'insertion de l'ergot de verrouillage 25 appartenant à la plaque 3, ce qui permet de limiter la course de l'élément rigide 19 par rapport à la plaque 3 du présentoir.

[0033] La figure 4 représente une vue en coupe du plat recourbé 23 qui est fixé à la tête de réception 2 et qui vient s'insérer à l'intérieur de l'élément longitudinal rigide 19. Le plat recourbé 23 est de préférence attaché à la tête de réception 2 au moyen d'un orifice 24 dans lequel peut coulisser une barre métallique 11 faisant partie de la tête de réception 2 et fixée à ses extrémités aux brides 9. Le plat recourbé 23 est glissé à l'intérieur de l'élément longitudinal rigide 19 et épouse parfaitement la forme bridée des deux bras de cet élément rigide. Le plat recourbé 23 peut être fixé à l'élément longitudinal rigide 19 via des moyens de verrouillage comprenant le piston 22

et le contrepoids 21 de sorte qu'en position fixée, la base de l'élément longitudinal 19 se retrouve vissée entre le piston 22 et le contrepoids 21 (voir figure 1). Le plat recourbé 23 est interrompu pour permettre l'insertion du piston 22 avant d'être placé dans l'élément longitudinal rigide 19.

[0034] Les figures 5A et 5B sont des vues en perspective de la tête de réception 2 qui vient s'insérer dans l'élément longitudinal rigide 19 et à laquelle est fixé le plat recourbé 23. La figure 5A représente une vue de profil et la figure 5B une vue du dessous de la tête de réception 2. L'élément récepteur 8 de la tête de réception 2 comprend le système d'alarme individuel qui est raccordé à un interrupteur-contacteur 6 situé sur la poignée 5 qui vient en contact direct avec la montre-bracelet. La poignée 5 et les raccordements électriques sont protégés par le couvercle 7. L'élément récepteur 8 de la tête de réception 2 comprend les deux brides 9 dirigées vers l'extérieur, chaque bride 9 étant munie d'au moins un orifice 10. Le couvercle 13 de la plaque de électronique 12 ainsi que la vis 16 permettant sa fixation sont visibles sur la figure 5B.

[0035] Les figures 6A et 6B sont des vues en perspective du dessous de la tête de réception 2 où la plaque électronique 12 apparaît clairement. Les figures 6A et 6B représentent respectivement une vue de de la plaque électronique 12 sans (figure 6A) et avec (figure 6B) couvercle 13 de protection. La plaque électronique 12 comporte une pile électrique 15 qui alimente un système d'alarme sonore et/ou lumineux qui se déclenche dès que le boîtier de la montre-bracelet n'est plus en contact avec l'interrupteur-contacteur 6.

[0036] La figure 7 est une vue en perspective de la tête de réception 2 fixée au plat recourbé 23. L'élément récepteur 8 de la tête de réception 2 comprend deux brides 9 dirigées vers l'extérieur, chaque bride 9 étant munie de deux orifices 10. Une barre métallique 11 amovible relie les deux brides 9 via les orifices 10. Le plat recourbé 23 comporte un orifice 24 et est attaché à la tête de réception 2 au moyen de la barre métallique 11 coulissant au travers dudit orifice 24.

[0037] Il est bien entendu que les modes de réalisation représentés schématiquement aux figures 1 à 7 et décrits ci-avant ne sont que des exemples de réalisation nullement limitatifs et que des variantes peuvent y être apportées par l'homme du métier sans sortir du cadre des revendications.

Liste des symboles de référence

1.	Dispositif antivol	50
2.	Tête de réception	
3.	Plaque	
4.	Ouverture	
5.	Poignée	
6.	Interrupteur-contacteur	55
7.	Couvercle de la poignée	
8.	Élément récepteur	

(suite)

9.	Bride
10.	Orifice
11.	Barre métallique
12.	Plaque électronique
13.	Couvercle de la plaque électronique
14.	Fil électrique
15.	Pile électrique
16.	Vis
17.	Support de la tête de réception
18.	Coussin
19.	Élément longitudinal rigide
20.	Creux transversal
21.	Contrepoids
22.	Piston
23.	Plat recourbé
24.	Orifice du plat recourbé
25.	Arrêt ou ergot de verrouillage

Revendications

1. Dispositif antivol (1) pour la présentation de montres-bracelets ou d'articles similaires de bijouterie, comprenant :

- une plaque fixe (3) comportant des ouvertures (4) et appartenant à la surface d'un boîtier,
- un élément longitudinal rigide (19) passant au travers de l'une des ouvertures (4) et étant retenu à la plaque (3) en une position de sécurité grâce à la coopération de celui-ci avec un arrêt (25) situé sur la plaque (3) et ;
- une tête de réception (2) épousant la forme du bracelet de montre et venant s'insérer à l'intérieur de celui-ci, **caractérisé en ce que** ladite tête de réception (2) est équipée de moyens de solidarisation qui comprennent un plat recourbé (23) attaché d'une part au niveau de la tête de réception (2) et d'autre part à l'élément longitudinal rigide (19) via des moyens de verrouillage (16) situés sous la plaque (3) et **en ce que** ladite tête de réception (2) comporte en outre une poignée (5) destinée à être en contact avec la face interne du boîtier et du bracelet de montre et un élément récepteur (8) comprenant une plaque électronique (12) munie d'une pile électrique (15), ladite plaque électronique étant raccordée par un fil électrique (14) à un interrupteur-contacteur (6) disposé sur le haut de la poignée (5) et destiné à venir en contact direct avec le boîtier de la montre-bracelet, ledit fil électrique (14) étant logé entre ladite poignée (5) et un couvercle de la poignée (7).

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'élément récepteur (8) de la tête de réception (2) comprend deux brides (9) dirigées vers l'extérieur, chaque bride (9) étant munie d'au moins un orifice (10) et une barre métallique (11) amovible reliant les deux brides via les orifices. 5
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le plat recourbé (23) comporte un orifice (24) et est attaché à la tête de réception (2) au moyen d'une barre métallique (11) coulissant au travers dudit orifice (24). 10
4. Dispositif selon la revendication 1, 2 ou 3, **caractérisé en ce que** la plaque électronique (12) est protégée par un couvercle (13). 15
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément longitudinal rigide (19) comporte un support (17) et deux bras délimitant une partie creuse (20) et se rejoignant d'une part au niveau du support (17) et d'autre part en leurs extrémités opposées au support (17), ledit support (17) étant destiné à être en contact avec la face externe du bracelet de montre et épousant la forme de la tête de réception (2), ledit support (17) comportant une ouverture prolongée par les deux bras apte à recevoir le plat recourbé (23) fixé à la tête de réception (2). 20
25
30
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la course de l'élément longitudinal rigide (19) est limitée en position de sécurité par l'arrêt (25) situé sur la plaque (4) et destiné à venir s'insérer dans une partie creuse (20) de l'élément rigide (19). 35
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément longitudinal rigide (19) est réalisé dans un plastique résistant à la flexion, de préférence en polycarbonate, éventuellement chargé de fibres. 40
8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément longitudinal rigide (19) comprend au moins un coussin (18) en matière déformable, de préférence en élastomère, qui vient en contact direct avec le bracelet de la montre. 45
50
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage comprennent un piston (22) et un contrepoids (21). 55
10. Dispositif selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** le plat recourbé (23) est interrompu pour y introduire ledit piston (22).
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le plat recourbé (23) est une pièce en acier trempé, inox ou de polyamide/aramide et ayant une épaisseur d'au moins 1,5 mm.
12. Présentoir pour la présentation au public de montres-bracelets ou d'articles similaires de bijouterie comprenant au moins un plateau de présentation muni d'un dispositif antivol selon l'une quelconque des revendications précédentes.

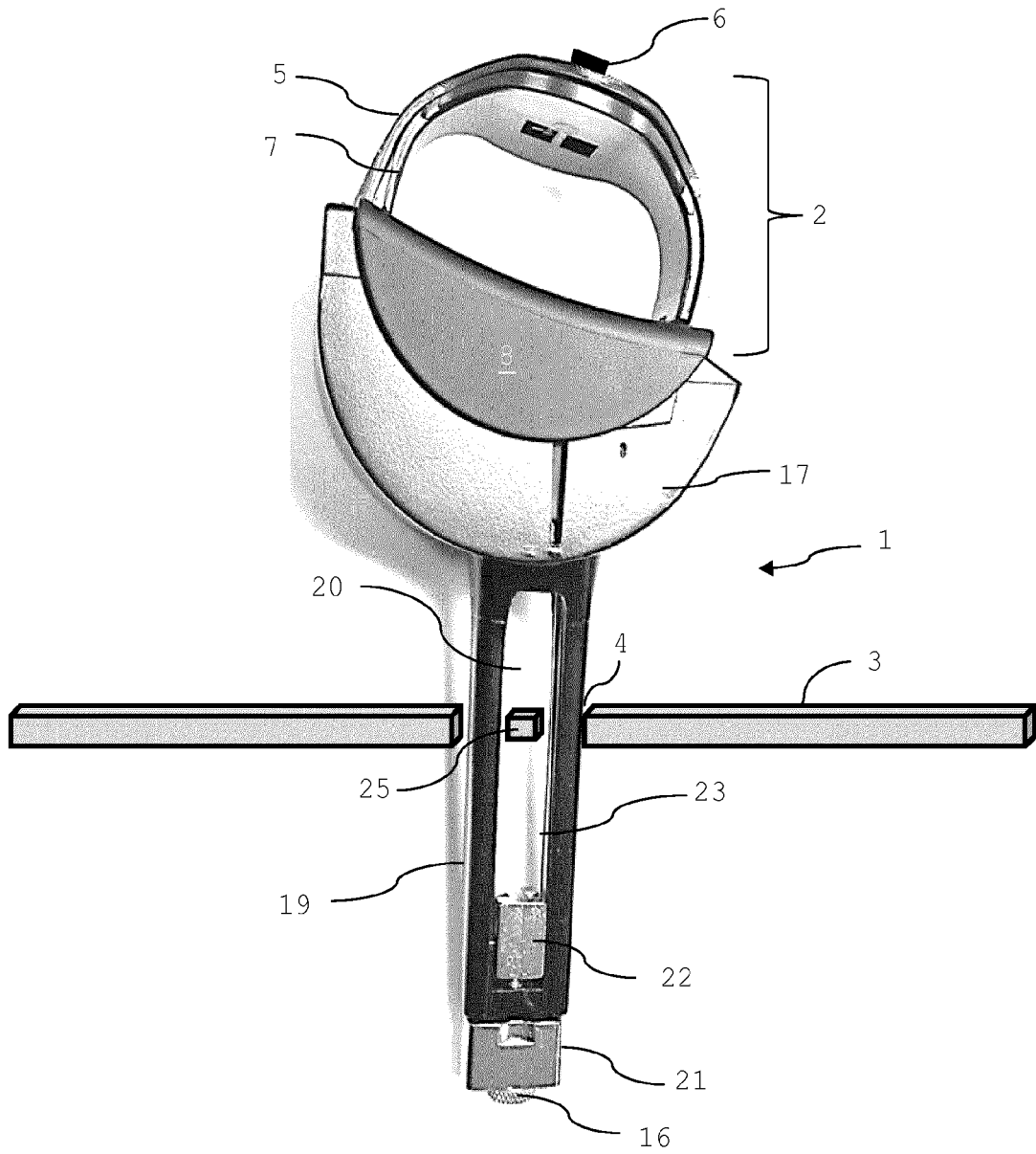


Fig.1

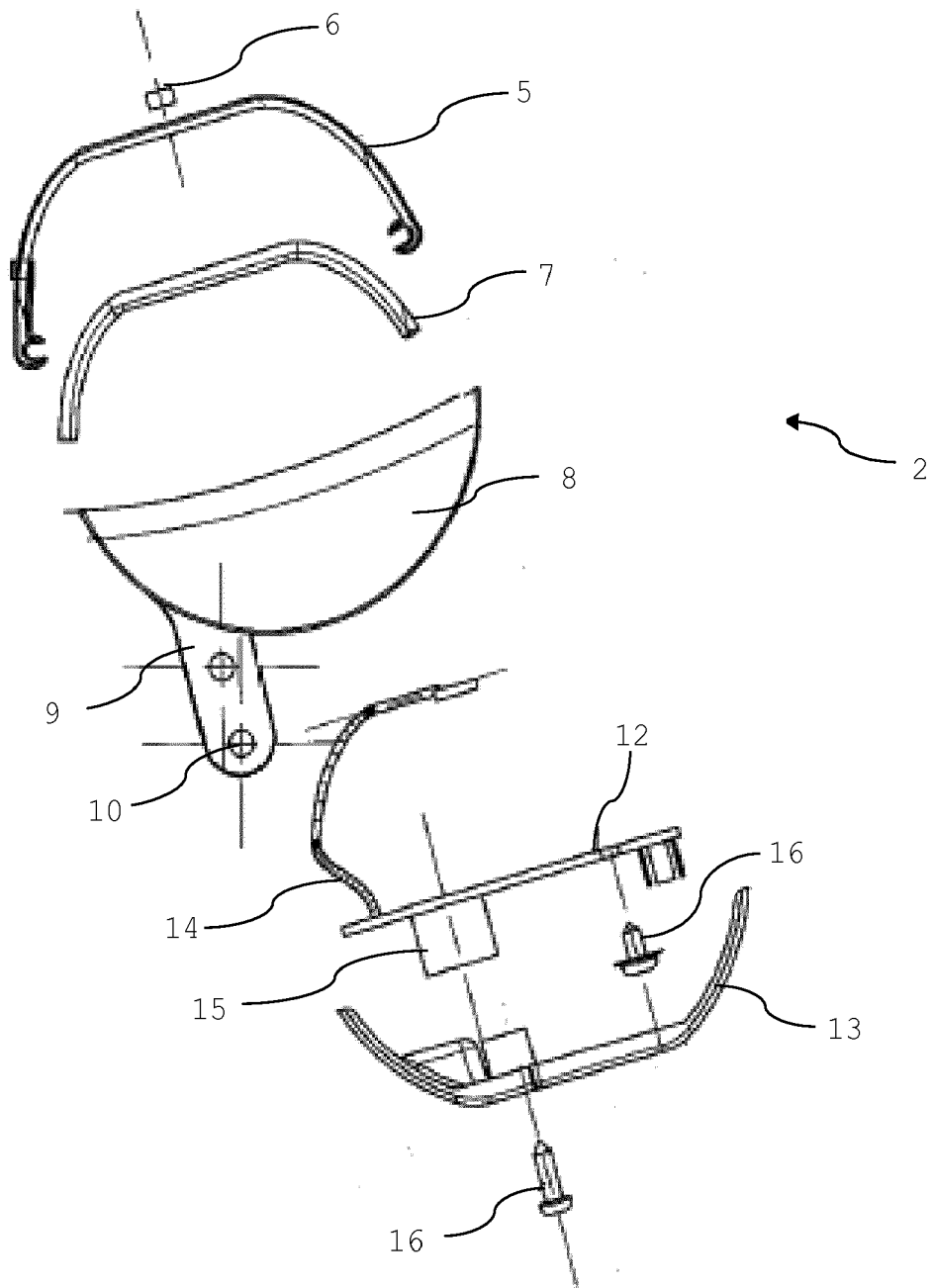


Fig.2

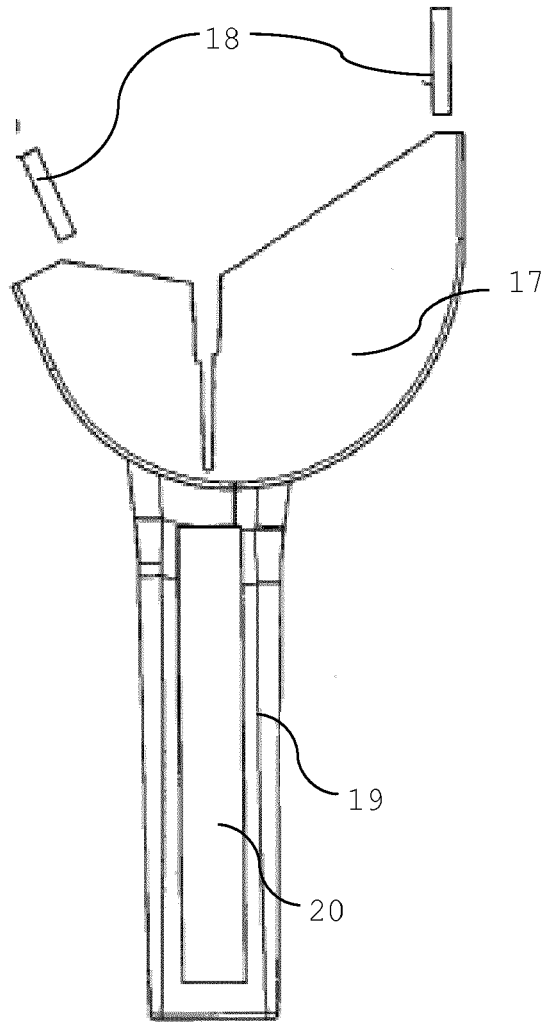


Fig.3

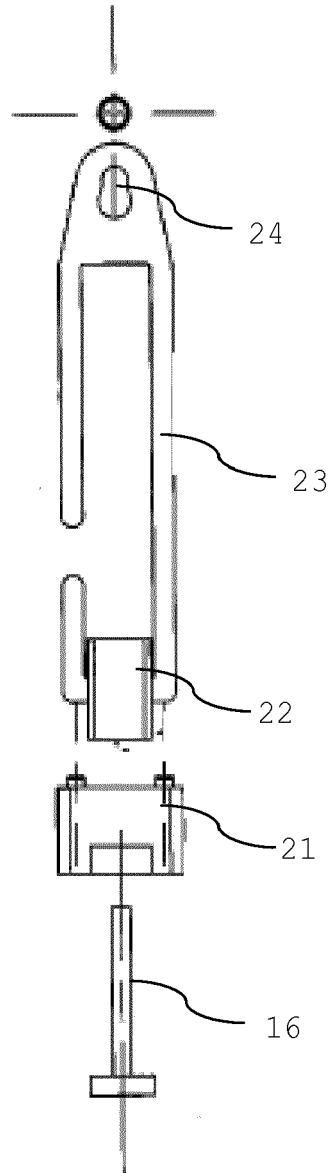


Fig. 4

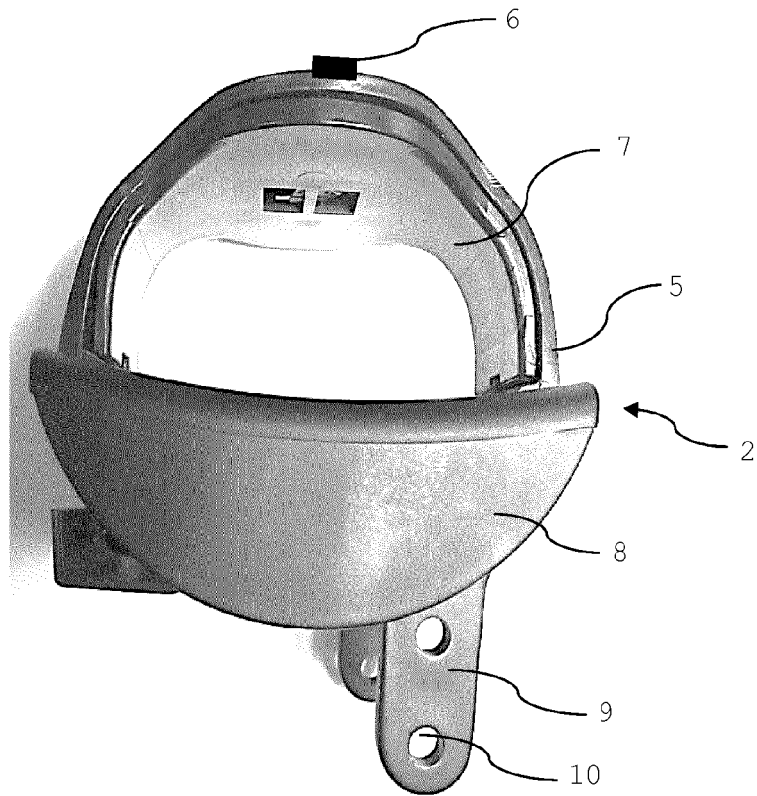


Fig. 5A

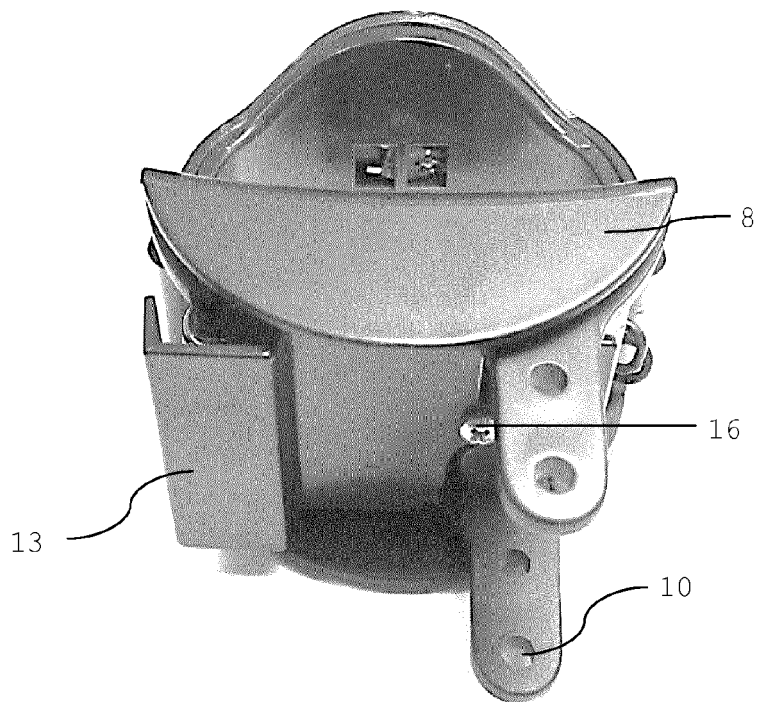


Fig. 5B

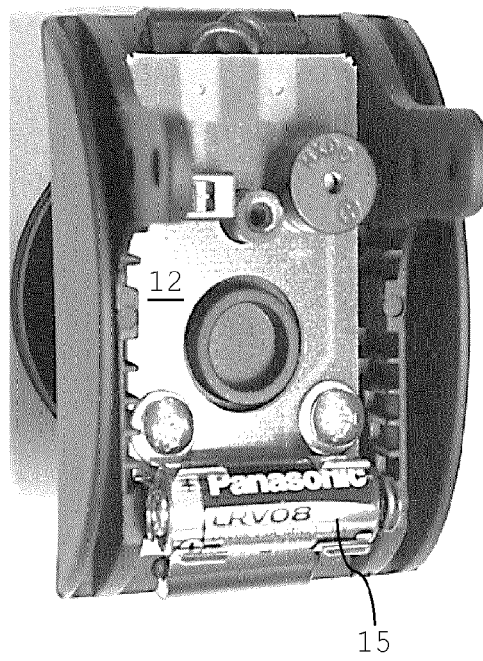


Fig. 6A

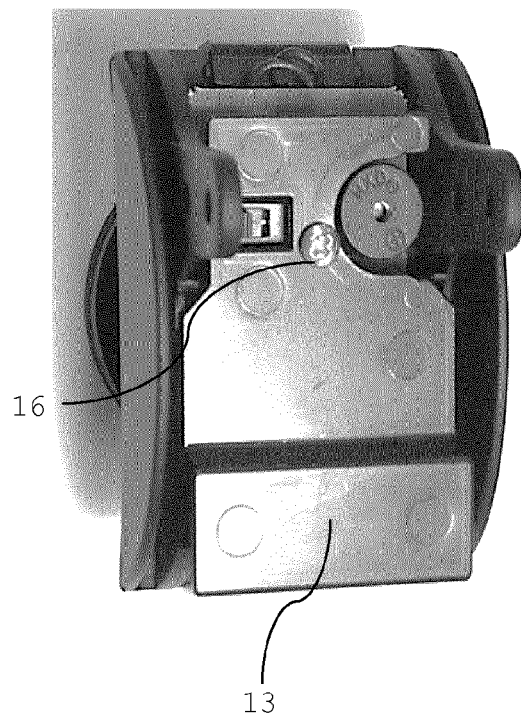


Fig. 6B

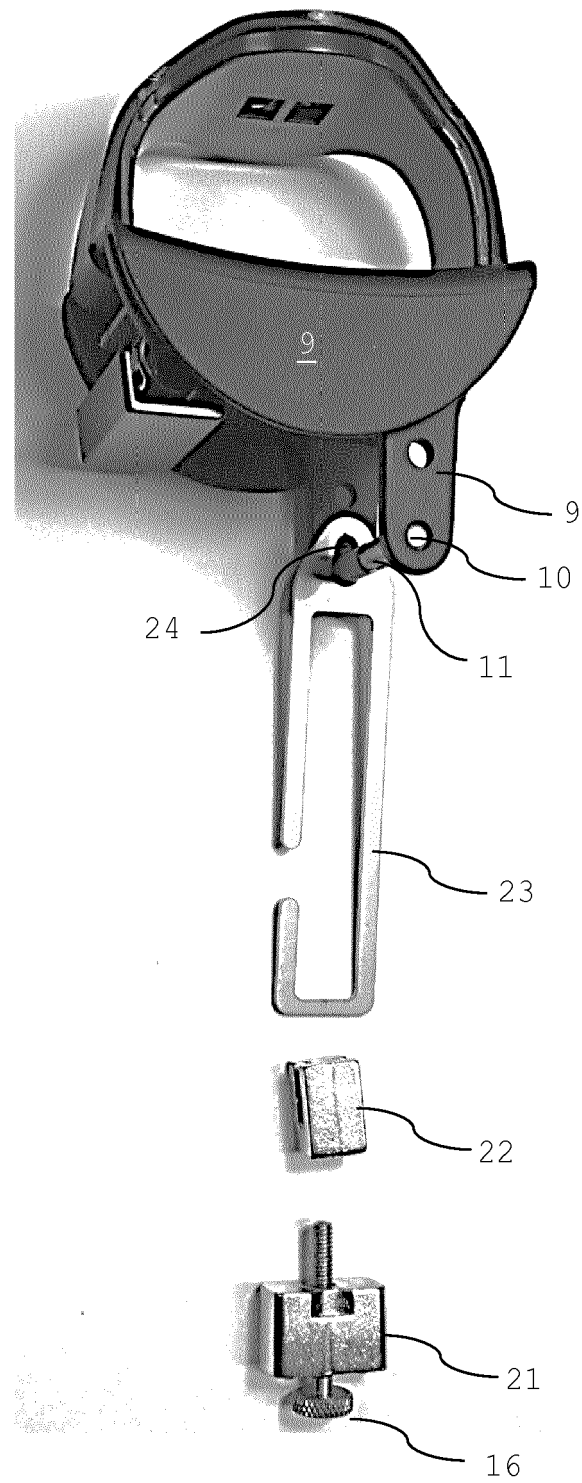


Fig.7



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 13 17 1084

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2011/260589 A1 (SOLTIS JR RONALD S [US]) 27 octobre 2011 (2011-10-27) * alinéa [0066] - alinéa [0091]; figures 1-37 *	1-12	INV. A47F7/02 A47F7/024
A	EP 1 302 137 A1 (SWATCH GROUP MAN SERV AG [CH]) 16 avril 2003 (2003-04-16) * alinéa [0012] - alinéa [0025]; figures 1-5d *	1-12	
A	WO 02/39856 A1 (LVMH SPECIALTY RETAIL CONCEPTS [US]; BARRAU GERARD [FR]; JARDIN STEPHA) 23 mai 2002 (2002-05-23) * page 6 - page 17; figures 1-11 *	1-12	
A	DE 20 2009 013722 U1 (ZANDER OLIVER [DE]) 5 janvier 2011 (2011-01-05) * alinéa [0020] - alinéa [0024]; figures 1-8 *	1-12	
A	US 7 714 721 B1 (FEIBELMAN JEFFREY [US] ET AL) 11 mai 2010 (2010-05-11) * abrégé; figures 1-4 *	1-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	EP 1 692 984 A1 (ROSSA WALTER [BE]) 23 août 2006 (2006-08-23) * abrégé; figures 1-2 *	1-12	A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		4 novembre 2013	Vehrer, Zsolt
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 17 1084

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-11-2013

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2011260589 A1	27-10-2011	AUCUN	
EP 1302137 A1	16-04-2003	AUCUN	
WO 0239856 A1	23-05-2002	AU 1774701 A WO 0239856 A1	27-05-2002 23-05-2002
DE 202009013722 U1	05-01-2011	AUCUN	
US 7714721 B1	11-05-2010	AUCUN	
EP 1692984 A1	23-08-2006	AT 413122 T CN 101119662 A EP 1692984 A1 EP 1858379 A1 ES 2317487 T3 WO 2006086858 A1	15-11-2008 06-02-2008 23-08-2006 28-11-2007 16-04-2009 24-08-2006

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 4442942 A [0003]
- GB 2058560 A [0003]
- US 4463856 A [0003]
- US 4406372 A [0003]
- FR 2609242 A [0003]
- FR 2756468 A [0003]
- GB 2181288 A [0003]
- EP 0868874 A [0003]
- US 4074637 A [0006]
- EP 0674866 A [0006]
- EP 0615711 A [0006]
- FR 2744348 A [0006]
- DE 19706294 A [0006]
- FR 2627970 A [0007]
- FR 2701645 A [0007]
- FR 2595227 A [0007]
- WO 2006086858 A [0010] [0019]